



Camping Car 18 Club

☆☆☆ « L'Aventure » ☆☆☆

Le Journal de Liaison du Club N°14

Siège social : Roziau Fernand « Camping Car 18 Club »

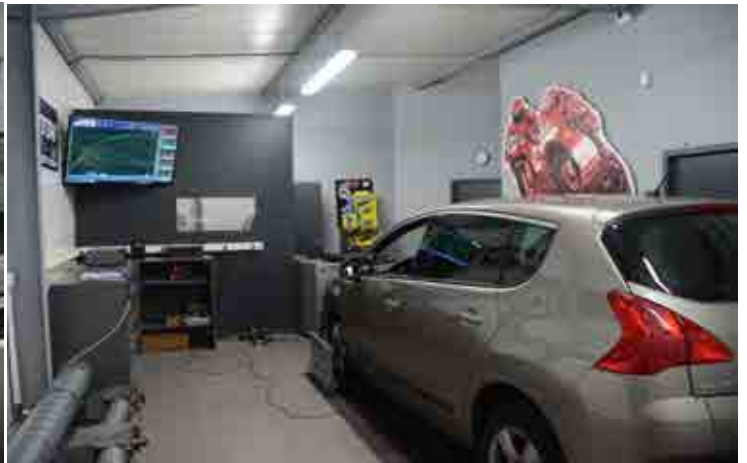
1192 Rue des Grands Villages - 18200 Saint Amand Montrond - **Tél. :** 02 48 96 49 45 / **Port :** 06 75 54 31 05.

Courriel : fernandroziau@orange.fr - **Site du club :** <http://www.campingcar18club.fr>

Association loi 1901 Sous Préfecture de Saint Amand Montrond 18200 le 28 Juillet 2009 sous le N° W182000967

Assurance CC18C : MACIF M A S RCCC N° 12 601 391 **Assurance FFACCC :** MACIF N° 15195976

Affiliée à la (FFACCC) Fédération Française des Associations et Clubs de Camping Cars **Immatriculation Voyages :** N°IM075100284 (FICM). Fédération Internationale des Clubs de Motor-homes



REPROGRAMMATION MOTEUR - AUTO - UTILITAIRES - CAMPING CAR...

Bonjour,
Nous sommes une entreprise commerciale spécialisée dans la reprogrammation des moteurs (automobile, utilitaire, camping car...). Notre travail permet d'améliorer l'agrément de conduite et d'effectuer des économies de carburant. Améliorer la puissance et le couple de votre moteur. Diminuer votre consommation de carburant pour que votre véhicule consomme moins. Plus de couple, Plus de puissance, Moins d'accélération = Moins de consommation.

Exemple : CAMPING CAR FIAT 3.0 POIDS LOURD PASSE DE : 160 A 190 CV ET DE 410 A 490 Nm

OFFRE PROMOTIONNELLE :

-10 % de remise sur la grille tarifaire (Sur présentation de votre carte d'adhérent mise à jour)
CC18C = Camping Car 18 Club - **FFACCC** = Fédération Française des Associations et Clubs de Camping Cars
FICM = Fédération Internationale des clubs de Motor-homes

Cordialement
Arnaud SASSONE

DIGISERVICES BCR BOURGES
16 Rue Marcel Paul 18000 BOURGES
Tél. 07 88 05 84 61

Pour plus de renseignements je vous invite à regarder notre site (ci dessous)
Lien direct sur Site: www.reprogrammation-moteur-bourges.fr - **Mail:** bourges@digiservices.fr



Le mot du Président.

Chers(es) amis(es)

La quatorzième bougie est allumée, Le Camping-Car 18 Club a vu le jour le 28 Juillet 2009. Le nombre des départements, des adhérents ne sont pas comptabilisés au moment de l'impression de notre revue. (en octobre) nous étions 50 Camping cars en 2022. Aujourd'hui nous sommes 28 départements différents + un Suisse (Genève) 10 - 17 - 18 - 29 - 33 - 36 - 38 - 42 - 43 - 44 - 45 - 47 - 49 - 57 - 58 - 62 - 69 - 71 - 72 - 73 - 78 - 82 - 85 - 86 - 87 - 89 - 91 - 94

**Merci à ceux qui nous ont secondés en 2022.
Martine et Jacques merci pour votre circuit à l'Île d'Oléron**

**Il nous reste une sortie à faire « Noël avant Noël » le 2 Décembre 2022 s'inscrire au plus tôt.
Ouvert aux adhérents de la FFACCC**

Les circuits et sorties proposées pour 2023 sont :

Une semaine à Oraison (04) c'est Danielle qui a fait le nouveau circuit, week-end à Lopérec (Finistère), Noël avant Noël en Vendée premier week end de Décembre 2023 Euro CC en Italie, **ces quatre sorties sont ouvertes aux adhérents de la FFACCC**

Le Berry avec son AG et l'inauguration de l'aire de services au nom de notre ami Maurice Perrin, La Gironde Nord des Landes, le Forum des voyages en Bretagne ? , , ...

Merci à nos annonceurs :

Service BRC Bourges Bourges (18) **Champagne Félix des Lys**, Champvoisy (51) **Biscuits de Nançay** Nançay (18), **Vins de Sancerre Domaine Girault et Fils** Bué (18), **Saint Amand Ambulance** St Amand Montrond (18), **Boulangier Pâtissier Aux 3 Choux**, St Amand Montrond (18)), **Hôtel-Restaurant l'Amandois** St Amand Montrond (18), **Les Confitures et le Miel de Fattie** St Amand Montrond (18) **Camping les Oliviers** Oraison (04) **La ferme de Louvier** RN 12 Bâlines (27) **Château du Grand Caumont**, Lézignan Corbières (11) **VIP Informatique** St Amand Montrond (18), **Villaverdè** Brioude (43) **Chez J B Restaurant Traiteur** Saint Pierre du Chemin (85) **Vedettes Panoramiques électrique du saut du Doubs** Villers le lac (25) **La MACIF** Niort (79)

Grâce à eux, notre revue « L'Aventure » est très largement diffusée.

Les sorties nous font voyager et l'on sait qu'être organisateur n'est pas de tout repos. **Didier Perrin Patrick Arnault Danielle et moi-même** seront très souvent absents de la maison (en circuit ou autres),

Afin d'éviter des déceptions veuillez

Respectez les dates de clôture sur votre Contrat de Vente.

Nous devons donner des acomptes et donner le nombre de places Merci à vous..

Vous avez besoin de nous, nous avons encore plus besoin de vous !
Rejoignez une équipe d'amis où l'esprit familial, de convivialité et de groupe sont les règles

Les membres du bureau et moi-même ,

Vous souhaitons une bonne et heureuse fin année 2022

Ainsi que tous nos Meilleurs Vœux pour cette Nouvelle Année 2023

Bonne santé, prenez soins de vous, bonne route, et bonnes rencontres...

A bientôt

Amicalement Fernand ROZIAU

CAMPING CAR 18 CLUB - Mise à jour à l'AG du 22 Mars 2022



Président : Fernand Roziau (18)

Tél. 02 48 96 49 45 Port. 06 75 54 31 05



Vice-présidents : Maurice Marche (43) & Patrick Arnaud (33)

Port. 06 74 78 01 12 -- Port. 06 95 12 58 84

Trésorière Secrétaire : Danielle Roziau (18)



Membres du conseils



Christian Bouchet (86)

Port. 06 31 55 98 23



Roland Haubert (72)

Port. 06 62 61 22 23



Régis Viaud (86)

Port. 06 15 89 13 58



Denise Schneylin (17)

Port. 06 32 60 94 82



Didier Perrin (36)

Port. 06 24 07 24 66



Bernard Plaçais (45)

Port. 06 78 83 03 39



Pascal Bélant (87)

Port. 06 86 11 75 75



Christiane Thiévent (71)

Port. 06 85 49 54 03

Responsable des voyages



Régis Viaud (86)



Pierre Zingg (38)



Martine Pédezert (33)

Contrôleurs aux comptes



Chez J B - Repas à 14 € - Comprenant :

Apéritif Maison offert.

Buffet à Volontés

Plat : Viande ou Poisson

Fromages

Dessert

Café et vin compris

Lien : <https://fr.restaurantguru.com/Chez-JB-Saint-Pierre-du-Chemin>

Grand parking pour Camping Cars possibilité nuitées

Aire de services gratuits à 300 m

Adresse : 2 Place du Pavé, 85120 Saint-Pierre-du-Chemin

Site : www.chezjb.com

Partenaire de la FFACCC





DÉJEUNER DE NOËL
2 DÉCEMBRE 2022

« Journée tous compris 53€ »



Restaurant Traiteur « Chez J B »

Place du Pavé

St Pierre du Chemin

VENDEE

Aire de services gratuite à 200 m



Camping « Les Oliviers » ***

Sarl Les Vanesses
Chemin Saint Sauveur
04700 Oraison

camping-oraison@wanadoo.fr

www.camping-alpes-haute-provence.com



Fabienne et William , sont heureux de vous accueillir au Camping Les Oliviers à ORAISON.

Proche du centre ville (10 minutes à pied) 30 emplacements équipés et ombragés.

Situé au carrefour du Lubéron et de la vallée de la Durance.

Remise faite hors saison aux adhérents de la FFACCC

sur présentation de leur carte à jour de cotisation .

LES SABLÉS
de **NANCAY**

depuis 1953
PUR BEURRE
fabriqués artisanalement à Nançay

BOUTIQUE D'USINE : dégustation, cadeaux, visites sur rendez-vous
Chemin de Champ d'Hyver - 18330 Nançay Tél / 02.48.51.81.19
www.lessablesdenancay.com **OUVERT TOUS LES JOURS**

Sponsor du CC18C et partenaire de la FFACCC



Bulletin de Ré adhésion 2023

C C 18 C

M. Fernand ROZIAU

1192 rue des Grands Villages

18100 SAINT AMAND MONTROND

Tél : 02 48 96 49 45 / Port : 06 75 54 31 05

Site : <http://www.campingcar18club.fr>

Site : <https://www.ffaccc.jnfo>

N° : Adhérent =

Monsieur: Nom : Prénom :

Né(e)..... A.....

Madame: Nom : Prénom :

Né(e)..... A.....

Adresse :

Adresse E- Mail :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON (1) Année(s) :

Marque du CC : Immatriculation du CC : Remorque :

Je certifie qu'aux rubriques ; « J – J1 » figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer figurent les mentions : « M1 et VASP »

J'adhère à l'association (CC 18C), affiliée à la FFACCC

« FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS »

Cotisation à la FFACCC + Adhésion au Club	56.00 €
Cotisation à la Protection juridique Obligatoire contrat groupe	9.00 €
Adhésion en cours d'année TOTAL à régler	65.00 €

Par chèque à l'ordre de « C C 18 C » L'adresse au Club figure en haut.

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite adressée au secrétariat de notre club et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Date : / / /

Signature Obligatoire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles. Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : fernandroziau@orange.fr



Bulletin d'adhésion temporaire pour une sortie durant l'année 2023

Camping Car 18 Club
Danielle & Fernand Roziau
1192 rue des Grands Villages
18200 Saint Amand Montrond
Tél : 02 48 96 49 45
Port : 06 75 54 31 05

@ : fernandroziau@orange.fr
Site : www.campingcar18club.fr
Site : www.ffacc.info

N° Adhérent :

Monsieur Nom : Prénom :

Né le à Département

Madame Nom : Prénom :

Née le à Département

Adresse :

Code postal : Ville Pays

Adresse E- Mail :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON (1) Année(s) :

Immatriculation du : CC : Remorque:

Je certifie qu'aux rubriques ; « J – J1 » figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer figurent les mentions : « M1 et VASP »

J'adhère à l'association C C 18 C

Affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS (F.F.A.C.C.C.), de façon temporaire, pour une sortie et une seule. Les frais de cette adhésion temporaire versés au **Camping Car 18 Club**, seront déduits de ma cotisation, en cas d'adhésion auprès du club : pour l'année 2020, si l'adhésion temporaire est effectuée entre le 1er Janvier 2020 et le 31 aout 2020 pour une sortie prévue sur l'année 2020, si l'adhésion temporaire est effectuée après le 31 aout 2020, celle-ci sera valable pour les sorties prévues à compter du 1 septembre 2020 et viendra en déduction de l'adhésion 2021 . Dans le cas contraire, cette somme sera perdue et ne pourra pas être déduite, lors d'un engagement auprès du CC18C, les années suivantes.

Je désire participer à la sortie :
(Inscrire le nom de la sortie choisie)

Cotisation temporaire au Camping Car 18 Club pour une sortie en 2023...40.00 €

L'adresse au secrétariat du Club dont l'adresse figure en haut

Date : / /

Signature Obligatoire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles. Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : fernandroziau@orange.fr

CIRCUIT EN BERRY AU PAYS DE GEORGE SAND EN PHOTOS



Sainte Sève Maison du jour de fête



Domaine de George Sand à Nohant



Moulin d'Angibault



Château de Sarzay



Domaine du Petit Coudray



Église Saint Martin Fresques romanes



Château de la Motte Feuilly



La Venise du Berry à Argenton-sur-Creuse



La chemiserie à Argenton-sur-Creuse



Château de la Villa Algira à Gargilesse



L'église de Menoux



Ruines du Crezant



Balade en vedette autour des payages



Basilique romane de Neuvy Saint Sépulchre



Maison des traditions à Chassignolles

« CIRCUIT EN BERRY AU PAYS DE GEORGE SAND »

Dimanche 18 juin : A partir de **16 heures** accueil et installation des camping cars à Sainte Sévère Place du Champ de Foire - **18 h 00** pot de bienvenue – Possibilité de faire les pleins et vidanges .

Lundi 19 juin : **10 h 30** Rendez vous avec notre guide pour une visite guidée de Sainte Sévère – **12 h 30** Déjeuner libre

15 h 00: Visite de la Maison de Jour de Fête à Sainte Sévère – Immersion complète dans les coulisses et l'univers de Jacques Tati, parfaitement reconstitués entre projection, décors et anecdotes.

16 h 30 : Moment convivial sous la Halle avec une dégustation de produits locaux

18 h 00 : Briefing – nuitée sur place

Mardi 20 juin : Départ à **9 h 30** pour Nohant - Parking sur la D 943

10h 15 – 10 h 45 Visite guidée du Domaine de George Sand C'est dans cette maison, pleine de charme et d 'élégance, que George Sand aimait se retrouver avec Balzac, Flaubert, Théophile Gautier ou Delacroix. C'est également ici que Frédéric Chopin composa la majeure partie de son œuvre – **12 h 30** déjeuner libre

14 h 30 : Passage devant le château de Sarzay et visite guidée du Moulin d'Angibault, lieux qui inspira George Sand pour son roman « le Meunier d'Angibault ». A la lecture du roman, on sent bien à quel point la Dame de Nohant appréciait ce lieu.

16h 30 : Rencontre et dégustation au domaine du Petit Coudray. Les propriétaires nous accueillent dans leur domaine dont le jardin fut le théâtre de la rencontre entre George Sand et Jules Sandeau, romancier et auteur dramatique français avec qui elle se lia d'amitié.

18 h 00 : Départ du groupe pour Sainte Sévère – **18 h 45 Briefing**

Mercredi 21 juin : Journée détente – Matin marché à Ste Sévère

Après midi on prend les camping-cars direction la source de l'Indre puis visite de l'élevage et de la laiterie Goyard - **20h 30** Soirée avec les Gas du Berry sous la Halle de Sainte Sévère

Jeudi 22 juin : **10 h 00** Visite guidée de l'église de Saint Martin à Vic et ses fresques romanes. Cette église romane recèle des fresques remarquables du XII ème siècle qui ont été protégées et classées dès 1852, grâce à l'intervention de George Sand et Prosper Mérimée.

Parmi les scènes représentées, on peut reconnaître l'enfance du Christ, la Cène, la Passion ou encore des épisodes de la vie de Saint Martin.

12h 00 : Déjeuner boissons comprises au Lion d'Argent à la Châtre

14h 30 : Visite guidée à pied, par les rues pittoresques de la Châtre, tour de Ville

16h 30:Départ du groupe vers Sainte Sévère – **18 h 45 Briefing**

Vendredi 23 juin : Rendez vous à 9 h 30 avec notre accompagnatrice pour la visite guidée des extérieurs du Château de la Motte Feuilly. **11 h 00** : Départ pour la visite de la cave Chateameillant - **12 heures** : Déjeuner libre **14h 30** : Visite guidée du Château de Boussac – Impressionnant sur son éperon rocheux dans la vallée de la Creuse. George Sand y a séjourné à plusieurs reprises, y a découvert les célèbres tapisseries de la Dame à la Licorne. **16 h 00** : Départ du groupe vers Sainte Sévère. **18 h 45 Briefing**

Samedi 24 juin : Départ de Ste Sévère -direction la Châtre stationnement Place du Champ de Foire - Ensuite marché de la Châtre – **11h30** départ pour Saint Denis de Jouhet aire de camping car – Inauguration de l'aire de camping car avec Monsieur le Maire **18 h 45 Briefing**

Dimanche 25 juin : 9h 30 Assemblée Générale - Midi voir 13 h 00 Barbecue tous ensemble
- animations les Diablotins 18 h 45 **Briefing**

Lundi 26 juin : Départ pour Argenton sur Creuse stationnement des camping cars 15 rue de la grenouille – 10 h 00 visite guidée de la « Venise du Berry » 12 h 00: Déjeuner libre
14 h 30 : Visité guidée du musée de la Chemiserie et de l'élégance masculine
16 h 00 : Départ du groupe vers Saint Denis de Jouhet aire de camping car 18 h 45 **Briefing**

Mardi 27 juin : 10 h00 visite guidée du Château, de la Villa Algira et de la crypte de l'église de Gargillesse – Classée parmi les plus beaux villages de France, Gargillesse a accueilli nombre de peintres impressionnistes. George Sand fut elle aussi également séduite par cette beauté et y établit son petit refuge, La villa Algira, pour y trouver le calme propice au travail d'écriture.
12h 30 – Déjeuner libre

15 h 00 : Visite guidée de l'église du Menoux – Entièrement repeinte par l'artiste Bolivien George Carrasco, amis de Cocteau et Picasso, cette église, aux extérieurs discrets, vous saisit par la puissance et l'impétuosité des couleurs flamboyantes qui se détachent des murs et de la voûte . Accompagnés par la fille ou la femme du peintre, vous comprendrez le sens de cette œuvre ainsi que l'humanité profonde qui se dégage de cet artiste inclassable.

16h 30 : départ pour groupe pour l'aire de camping car de Saint Denis de Jouhet. 18 h 45 **Briefing**

Mercredi 28 juin : 10 h 30 : Visite guidée des ruines de Crozant – Perchée sur un éperon rocheux brodé par un méandre de la Creuse, cette citadelle était considérée au Moyen-âge comme une des plus puissantes forteresses de France. Lieux d'inspiration pour une multitude d'artistes, encensées par George Sand et immortalisées par les peintres impressionnistes, qui y formèrent en 1830 l'école de Crozant, Les Ruines de Crozant. Pour les personnes à mobilités réduites, une visite guidée de l'espace Monnet Rollinat peut être proposée.

12 h 00 : Déjeuner boissons comprises

14 h 30 : Balade en Vedete autour des paysages impressionnistes. Parcours de 24 km le long du lac d'Eguzon nous pourrions apprécier la beauté vive et sauvage des paysages qui ont inspiré les peintres célèbres tels Monet ou Guillaumin.

16h 30 : Départ pour aire de camping car de Saint Denis de Jouhet. 18 h 45 **Briefing**

Judi 29 juin : Journée zen - Le parc des Parelles balade commentée environ deux heures organisée par Françoise et Didier, chiens admis en laisse – Après midi loto – Le soir Chorale (à l'église ou sous Ramée) - Nuitée à Saint Denis de Jouhet

Vendredi 30 juin : 10 h 00: visité guidée de la basilique de Neuvy Saint Sépulchre (classée à l'Unesco) – Edifiée au cours des XI ème et XII ème siècles, cette merveille d'architecture romane, construite sur le modèle du Saint Sépulcre de Jérusalem abrite un fragment du tombeau et deux gouttes de sang du Christ. 12 h 00: déjeuner libre

15h 30 : Visite guidée de la Maison des traditions de Chassignolles – Installée dans une ancienne ferme traditionnelle du Berry, au cœur de la Vallée Noire, les 1000m² de ce musée spacieux et moderne témoignent des profondes et rapides mutations que le monde paysan a vécu.

18h 00: Départ pour aire de camping car de Saint Denis de Jouhet - 18 h 45 **Briefing**

Samedi 1 juillet : Matin visite de la pommeraie Idéale
Après midi visite de l'élevage d'escargots ????

Dimanche 2 juillet : Départ. Espérant vous avoir fait découvrir George Sand et tous ses lieux magiques dans le Berry,
Vous souhaitons un bon retour

– Au plaisir de se revoir et merci à vous. Françoise et Didier



La ferme du Louvier « Traiteur »

Charcuterie à la ferme, élevage de porcs et de poulets en pleine air

De l'éleveur au consommateur

RN 12 - 27130 BÂLINES

Lien : www.fermedulouvier.com - Tél. 02 32 37 61 39




BRIOUDE

JARDINERIE-DÉCORATION-ANIMALERIE

52 avenue d'auvergne 43100 Brioude

Tél : 04 71 74 82 22

Ouvert : Tous les jours 9h-12h et 14h-19h

Dimanche 10h-12h et 14h-18h

Grand parking accessible par tous les camping-cars

Vous trouverez : Produits locaux et régionaux, gaz, mobiliers de plein air et barbecues, accessoires et tuyaux, nourriture et accessoires pour vos animaux etc...

SPONSORS ET PARTENAIRES DU CAMPING CAR 18 CLUB



Domaine Girault & Fils

Propriétaire – Récoltant – Dégustation – Vente
Bois de l'Abbaye – 18300 – Bué - Sancerre
Tél. : +33 (0)2 48 54 19 64 ~ Fax : +33(0)2 48 78 03 02

MAIL: girault-patrick@wanadoo.fr - SITE: <http://www.domainegirault.com>
BLOG: <http://www.blog-girault.com>

Pour les Camping caristes de passage « Aire de repos à 800 m du Domaine »

Les Confitures et Le Miel de Fattie.

Tél. : 07 50 27 24 87
127 Rue de l'écluse Le Breuil
18200 Saint Amand Montrond
www.lesjardinsduberry.fr & www.facebook.com/jardinsduberry



Sponsors et Partenaires du : Camping Car 18 Club

Calendrier des Sorties CC18C 2023

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
<p>01 Jour de l'An</p> <p>02 Basile</p> <p>03 Geneviève</p> <p>04 Odilon</p> <p>05 Edouard</p> <p>06 Euphémie</p> <p>07 Raymond</p> <p>08 Lucien</p> <p>09 Alix</p> <p>10 Guilyume</p> <p>11 Paulin</p> <p>12 Tapiana</p> <p>13 Yvette</p> <p>14 Nina</p> <p>15 Rémi</p> <p>16 Marcel</p> <p>17 Roseline</p> <p>18 Prisca</p> <p>19 Marcou</p> <p>20 Sébastien</p> <p>21 Agnès</p> <p>22 Vincent</p> <p>23 Bernard</p> <p>24 Fr. de Sales</p> <p>25 Conv. S. Paul</p> <p>26 Paul</p> <p>27 Angèle</p> <p>28 Th. d'Aquin</p> <p>29 Gilles</p> <p>30 Martine</p> <p>31 Marcelle</p>	<p>01 Ella</p> <p>02 Presentabon</p> <p>03 Baise</p> <p>04 Veronique</p> <p>05 Agathe</p> <p>06 Gaston</p> <p>07 Eugène</p> <p>08 Jacqueline</p> <p>09 Appoline</p> <p>10 Arnaud</p> <p>11 N. D. Lorettes</p> <p>12 Félix</p> <p>13 Beatrice</p> <p>14 Valentin</p> <p>15 Claude</p> <p>16 Julianne</p> <p>17 Alexis</p> <p>18 Bernadette</p> <p>19 Gubin</p> <p>20 Amélie</p> <p>21 Mardi gras</p> <p>22 Cécile</p> <p>23 Lazare</p> <p>24 Modeste</p> <p>25 Roméo</p> <p>26 Victor</p> <p>27 Honorine</p> <p>28 Roeman</p>	<p>01 Julien</p> <p>02 Charles le B.</p> <p>03 Gabriel</p> <p>04 Castor</p> <p>05 Olive</p> <p>06 Colette</p> <p>07 Félicie</p> <p>08 Jean de Dieu</p> <p>09 Françoise</p> <p>10 Yvonne</p> <p>11 Rosine</p> <p>12 Justine</p> <p>13 Rodrigue</p> <p>14 Mathilde</p> <p>15 Louise</p> <p>16 Bénédicte</p> <p>17 Patrice</p> <p>18 Cyrille</p> <p>19 Joseph</p> <p>20 PRINTEMPS</p> <p>21 Clémence</p> <p>22 Léa</p> <p>23 Victoire</p> <p>24 Cath. de Suis</p> <p>25 Annonciation</p> <p>26 Larissa</p> <p>27 Halob</p> <p>28 Gootran</p> <p>29 Gwladys</p> <p>30 Amédée</p> <p>31 Bergamin</p>	<p>01 Hugon</p> <p>02 Romaine</p> <p>03 C.A. printemps FFACCC Balines</p> <p>04</p> <p>05 Julie</p> <p>06 Râques</p> <p>07 16 S. de Pâques</p> <p>08 Stanislas</p> <p>09 Jules</p> <p>10 Ida</p> <p>11 Maxime</p> <p>12 Patern</p> <p>13 Benoît</p> <p>14 Arceet</p> <p>15 Parfait</p> <p>16 Emma</p> <p>17 Odette</p> <p>18 Anselme</p> <p>19 Alexandre</p> <p>20 Georges</p> <p>21 Romé</p> <p>22 Marc</p> <p>23 Aldo</p> <p>24 Zsa</p> <p>25 Valérie</p> <p>26 Cath. de St</p> <p>27 Jour du souvenir</p>	<p>01 Fête du travail</p> <p>02 Boris</p> <p>03 Phil. Jacq.</p> <p>04 Sylvain</p> <p>05 Judith</p> <p>06 Prudence</p> <p>07 Glotie</p> <p>08 Victoire 45</p> <p>09 Pacôme</p> <p>10 Solange</p> <p>11 Estelle</p> <p>12 Jean d'Arc</p> <p>13 Rolande</p> <p>14 Mathias</p> <p>15 Denise</p> <p>16 Hubert</p> <p>17 Pascal</p> <p>18 Ascension</p> <p>19 Yves</p> <p>20 Bernardin</p> <p>21 Constantin</p> <p>22 Ernie</p> <p>23 Didier</p>	<p>01 Justin</p> <p>02 Blandine</p> <p>03 Kévin</p> <p>04 F. des Mères</p> <p>05 Igor</p> <p>06 Norbert</p> <p>07</p> <p>08 EuroC.C. Assise Italie</p> <p>09</p> <p>10 Prolongations Euro C.C.</p> <p>11</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>19</p> <p>20</p> <p>21</p> <p>22</p> <p>23</p> <p>24</p> <p>25</p> <p>26</p> <p>27</p> <p>28</p> <p>29</p> <p>30</p> <p>31</p>

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<p>01 Berry George Sand</p> <p>02 Thomas</p> <p>03 Romain</p> <p>04 Antoine</p> <p>05 Mariette</p> <p>06 Raoul</p> <p>07 Thibault</p> <p>08 Armandine</p> <p>09 Ulrich</p> <p>10 Benoit</p> <p>11 Olivier</p> <p>12 Henri, Joël</p> <p>13 Fête Nationale</p> <p>14 Donald</p> <p>15 N. D. M. Carmel</p> <p>16 Charlotte</p> <p>17 Frédéric</p> <p>18 Arsène</p> <p>19 Marine</p> <p>20 Victor</p> <p>21 Marie-Mad</p> <p>22 Brigitte</p> <p>23 Christine</p> <p>24 Jacques</p> <p>25 Anne, Joach</p> <p>26 Nathalie</p> <p>27 Saron</p> <p>28 Martine</p> <p>29 Juliette</p> <p>30 Ignace de L.</p>	<p>01 Alphonse</p> <p>02 Julien-Eym.</p> <p>03 Lydie</p> <p>04 J.-M. Vande</p> <p>05 Abel</p> <p>06 Transpiration</p> <p>07 Gaëtan</p> <p>08 Dominique</p> <p>09 Amour</p> <p>10 Laurent</p> <p>11 Claire</p> <p>12 Clarise</p> <p>13 Hippolyte</p> <p>14 Eward</p> <p>15 Assomption</p> <p>16 Arnel</p> <p>17 Hyacinthe</p> <p>18 Hélène</p> <p>19 Jean-Baptiste</p> <p>20 Bernard</p> <p>21 Christophe</p> <p>22 Fabrice</p> <p>23 Rose de L.</p> <p>24 Barthélémy</p> <p>25 Louis</p> <p>26 Natacha</p> <p>27 Monique</p> <p>28 Augustin</p> <p>29 Sabine</p> <p>30</p> <p>31 Fêtes Lopérec</p>	<p>01 Fêtes Lopérec</p> <p>02 Ronale</p> <p>03</p> <p>04</p> <p>05</p> <p>06</p> <p>07</p> <p>08</p> <p>09</p> <p>10</p> <p>11</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>16</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>19</p> <p>20</p> <p>21</p> <p>22</p> <p>23 AUTUMNE</p> <p>24 Thibde</p> <p>25 Hermann</p> <p>26 Côme, Dam.</p> <p>27 Vinc. de P.</p> <p>28 Vericeslas</p> <p>29 Michel</p> <p>30 Jérôme</p>	<p>01 Thér. de l'E.</p> <p>02 Léger</p> <p>03 Gérard</p> <p>04 Fr. d'Assise</p> <p>05 Fleur</p> <p>06 Bruno</p> <p>07 Serge</p> <p>08 Pélage</p> <p>09 Denis</p> <p>10 Ghislain</p> <p>11 Bernin</p> <p>12 Wilfried</p> <p>13 Géraud</p> <p>14 Juste</p> <p>15 Thér. d'Avila</p> <p>16 Edwige</p> <p>17 Baudoin</p> <p>18 Luc</p> <p>19 René</p> <p>20 Adeline</p> <p>21 Céline</p> <p>22 Eodie</p> <p>23 Jean de C</p> <p>24 Florentin</p> <p>25 Crépin</p> <p>26 Dimitri</p> <p>27 Emeline</p> <p>28 Simon, Jude</p> <p>29 Narcose</p> <p>30 Bienvenue</p> <p>31 Quentin</p>	<p>01 Toussaint</p> <p>02 Défont</p> <p>03 Hubert</p> <p>04 Charles</p> <p>05 SYME</p> <p>06 Berthe</p> <p>07</p> <p>08</p> <p>09</p> <p>10</p> <p>11 Christian</p> <p>12 BIKI</p> <p>13 Stéome</p> <p>14 Albert</p> <p>15 Marguerite</p> <p>16 Elisabeth</p> <p>17 Aude</p> <p>18 Tammy</p> <p>19 Edmond</p> <p>20 Pres. Marie</p> <p>21 Cécile</p> <p>22 Clément</p> <p>23 Flora</p> <p>24 Cam.L.</p> <p>25 Christ Roi</p> <p>26 Severin</p> <p>27 Jaco. de la M.</p> <p>28 Samarin</p> <p>29 André</p>	<p>01 Noël avant Noël 2023</p> <p>02 Avert</p> <p>03 Barbara</p> <p>04 Gérard</p> <p>05 Nicolas</p> <p>06 Ambroise</p> <p>07 Im. Concept</p> <p>08 Pierre Fourier</p> <p>09 Romark</p> <p>10 Daniel</p> <p>11 Jean-Fr.-Ch.</p> <p>12 Luise</p> <p>13 Odie</p> <p>14 Nison</p> <p>15 Alex</p> <p>16 Gall</p> <p>17 Urban</p> <p>18 Abraham</p> <p>19 Pierre C.</p> <p>20 HIVER</p> <p>21 Armand</p> <p>22 Adèle</p> <p>23 Noël</p> <p>24 Etienne</p> <p>25 Jean</p> <p>26 Innocents</p> <p>27 David</p> <p>28 Roger</p> <p>29 Salvatre</p>



ASSURANCE ET PRÊT CAMPING-CAR

Des offres camping-car pensées pour maîtriser votre budget

Ce qui est important pour nous, c'est de trouver le bon partenaire pour voyager en toute sérénité.

Grâce à la Macif, nous profitons d'un ensemble de solutions de financement et d'assurance adaptées aux camping-caristes. Et ça en toute simplicité. Découvrez tous les avantages de l'offre d'assurance et de prêt camping-car en agence ou sur [macif.fr](https://www.macif.fr)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Macif Prêt Camping-car est un prêt personnel sous réserve d'acceptation par l'organisme prêteur Socram Banque.



La Macif,
c'est vous.

Les crédits à la consommation proposés par la Macif sont des produits Socram Banque - Société anonyme au capital social de 70 000 000 €. RCS Niort 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort cedex 9. Mandataire en assurance N° ORIAS 08044968 (www.orientas.fr). Vous avez le droit de vous opposer sans frais à ce que vos données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale par courrier adressé à Socram Banque.

Crédit photo : Frederic Cirou / PhotoAlto / GraphicObsession

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N°ORIAS 13005670 (www.orientas.fr).

DESCRIPTIF DES SITES



Jeudi 7 septembre 2023



La citadelle de Blaye est un complexe militaire bâti entre 1685 et 1689. Elle domine l'estuaire de la Gironde. Elle est classée monument historique depuis le 11 mai 2009.

Vendredi 8 septembre 2023



Bordeaux : la cité du vin a été inaugurée le 31 mai 2016. Ce musée est classé en 7^{ème} position parmi les meilleurs musées du monde. C'est un équipement culturel inédit dédié au vin

Samedi 9 septembre 2023



Bordeaux : les bassins de lumière sont un centre d'art numérique situé dans l'ancienne base sous marine allemande de la seconde guerre mondiale. Ils comprennent 4 bassins d'eau. 90 vidéos projecteurs et 80 enceintes permettent de projeter les images.

Dimanche 10 septembre 2023



Le château de la Brède est un domaine classé monument historique, Montesquieu y naquit en 1689 et y rédigea la majeure partie de son œuvre

Lundi 11 septembre 2023



L'éco musée de Marquèze : embarquez dans un petit train ancien jusqu'au village authentique reconstitué de Marquèze pour y découvrir différentes activités et beaucoup de métiers d'antan

Mardi 12 septembre 2023



Biscarrosse : le musée de l'hydravion, situé sur le lieu mythique de l'ancienne base aérienne Latécoère, retrace l'histoire mondiale de l'hydravion. Un véritable **voyage dans le temps sur 1250 m²**, au cœur notamment de bâtiments autrefois occupés par les ouvriers de l'hydrobase landaise au début du XXe siècle

Jeudi 14 septembre 2023



Biganos : très joli petit port avec ses jolies cabanes colorées typiques



L'Herbe : village incontournable du bassin d'Arcachon, il est le seul village ostréicole inscrit au patrimoine national comme « site pittoresque de France



2 place Maxime Cupillard

25130 Villers le Lac

03 81 68 05 34

www.vedettes-panoramiques.com



**Croisières avec ou sans repas
bateaux électriques**



Quai Maria - BP 76

70100 Gray

06 16 14 16 46

www.vedettesduvaldesaone.com



Partenaires et sponsors du club CC18C

Samedi 16 septembre 2023



Le phare de Cordouan : situé à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde il est le plus ancien phare de France encore en activité. Appelé le « roi des phares » il est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis juillet 2021

Lundi 18 septembre 2023



Souillac sur mer : pittoresque avec ses charmantes villas du début du XXème siècle et ses 7kms de plage de sable fin. Sa basilique Notre Dame de la fin des terres est classée au patrimoine mondial de l'Unesco



Une quarantaine de blockhaus situés sur le front de mer à Souillac, restent présents sur les dunes. Jean-Paul Lescorche, un passionné d'histoire natif de Souillac et témoin direct de la construction de ces ouvrages et de l'occupation allemande entretient depuis 15 ans ces blockhaus à l'abandon et nous en racontera l'histoire

Mardi 19 septembre 2023



Très présents le long du littoral girondin et charentais, les carrelets sont des filets carrés que les pêcheurs utilisent depuis de typiques cabanes sur pilotis

Mercredi 20 septembre 2023



La Tour de l'Honneur est un donjon de la fin du XIIIème siècle classé Monument Historique. Il abrite de grandes salles d'exposition sur 5 niveaux et l'accès à la terrasse offre une vue imprenable sur la partie nord du Médoc



Fabriquées à Blaignan depuis 40 ans, la noisettine est une confiserie à la noisette et caramel

Judi 21 septembre 2023



Plébiscité par les spectateurs et réputé bien au-delà de l'Aquitaine pour sa qualité et son humour, le Saint Sabastien fait salle comble depuis 1996. Un lieu charmant et chaleureux, animé par une équipe bienveillante, avec un repas simple et goûteux, où se déroule un spectacle des plus inattendus, créatif et plein d'élégance.

Jour
&
Nuit



7 Jours
sur 7

ST AMAND AMBULANCE

AMBULANCES
VSL
TAXI



62 rue Jean Moulin - 18200 St Amand Montrond



02 48 96 62 21

JOUR & NUIT - 7 JOURS SUR 7

Votre Boulanger. Pâtissier - Tél. 09 81 42 17 47

26 Rue Ernest Mallard - Saint Amand Montrond 18200

Ouvert de :

7 h30 à 13 h 30 / 15 h 30 à 19 h

Jours de fermeture :

Le Dimanche



Sponsors et Partenaires du : Camping Car 18 Club

« CIRCUIT GIRONDE - NORD DES LANDES »

Arriver : Les vides et pleins faits, la carte Michelin n° 335 Gironde Landes

Prévoir : 3 surligneurs de couleurs différentes.

Mardi 5 septembre 2023

Accueil des participants à partir de **15h** sur le parking de la salle des fêtes de Marcillac (33860)

N45°16'8.5" W 0°31'9.5" - **Pot de bienvenue** à 18h. Nuit sur place en bivouac

Mercredi 6 septembre 2023

Matin : visite de la distillerie du Blayais à MARCILLAC – Repas dans le camping-car

Après-midi : visite dégustation à la cave coopérative des vignerons de TUTIAC à Marcillac. Nuit sur place en bivouac

Jeudi 7 septembre 2023

Matin visite guidée de la citadelle de BLAYE et des souterrains (parking à la charge de chacun 3€ en 2022) – Repas dans le camping-car

Après midi pour se rendre au Camping de Bordeaux lac pour la nuit.

Vendredi 8 septembre 2023

Matin départ en bus de ville et tram pour la visite libre de la Cité du vin. Repas libre

Après midi visite libre du musée mer-marine – Retour au camping en tram et bus de ville pour passer la nuit.

Samedi 9 septembre 2023

Matin départ en bus de ville et tram pour la visite libre des Bassins de Lumière.

Pique nique tiré du sac.

Après midi visite de Bordeaux en City-bus puis temps libre et retour libre au camping pour passer la nuit.

Dimanche 10 septembre 2023

Matin : visite guidée du château de Montesquieu à LA BRÈDE. Repas dans le camping-car

Après midi : route pour se rendre à SABRES au camping où nous passerons la nuit.

Lundi 11 septembre 2023

Départ en train touristique pour la visite de l'écomusée de Marquèze avec repas de groupe.

Nuit au camping à Parentis- en- Born.

Mardi 12 septembre 2023

Matin visite guidée du musée de l'Hydravion à BISCARROSSE – Repas dans le camping-car

Après midi : visite commentée sur le gemmage des pins à BISCARROSSE. Nuit au camping à SANGUINET

Mercredi 13 septembre 2023

Journée libre où vous pourrez profiter du lac de Sanguinet pour la baignade ou faire des balades en forêt ou toute autre activité de détente. Nuit au même camping

Jeudi 14 septembre 2023

Cette journée nous amènera au village de l'HERBE sur le Bassin d'Arcachon en passant par le pittoresque port de BIGANOS et celui d'ANDERNOS. Dans l' Après midi promenade au village de l'Herbe avec possibilité d'acheter des huîtres.

Nuit à « l'HERBE » en bivouac.

Vendredi 15 septembre 2023

Matin pour se rendre à la Pointe de Grave en passant par la route des lacs médocains.

Samedi 16 septembre 2023

Départ avec la vedette la Bohème pour une visite du phare de Cordouan classé au Patrimoine mondial de l'Unesco.

(prévoir des chaussures pour marcher dans l'eau). Pour atteindre le sommet 301 marches sont à monter mais il y a des étages donc cela se fait en plusieurs étapes.

Retour à l'aire de camping-car pour la nuit.

Vip Informatique



Vente, Réparation.

59 Rue Henri Barbusse, 18200 - Saint-Amand-Montrond

Ouvert de : 9 h 30 à 12 h 30 -/- de 15 h à 19 h 30

Port. 06 76 93 16 06



Raphaël Audonnet

Directeur

Hôtel - Restaurant
L'Amandois ★★★

7 à 9 rue Henri Barbusse

18200 SAINT AMAND MONTROND

Tél.: +33(0)2 48 63 72 00

Fax: +33 (0)2 48 96 77 11

E-mail:hotelamandois@orange.fr

www.logishotels.com

Sponsors et Partenaires du : Camping Car 18 Club

« CIRCUIT GIRONDE - NORD DES LANDES »

SUITE.

Dimanche 17 septembre 2023

Journée libre. Possibilité de prendre le bac pour aller à ROYAN, de faire du vélo sur les pistes cyclables en forêt ou de profiter de la plage proche
-.Nouvelle nuit sur l'aire de PORT MÉDOC.

Lundi 18 septembre 2023

Matin : visite guidée des villas anciennes et de la Basilique Notre Dame de Fin des Terres à SOULAC SUR MER

– Repas dans le camping-car

Après midi visite commentée des bunkers du mur de l'Atlantique (prévoir une lampe de poche)

En soirée visite dégustation au château Pierre de Montignac à CIVRAC EN MEDOC.

Nuit sur place en bivouac

Mardi 19 septembre 2023

Nous prenons la direction du site du phare de Richard pour découvrir les carrelets en bordure de la Gironde et la vue sur les côtes charentaises de MORTAGNE SUR GIRONDE et TALMONT. Nous continuons par le port de Goulée (ancien port ostréicole) puis nous nous retrouverons au port de la Maréchale.

Après-midi sera consacrée à la détente avec nuit sur place en bivouac.

Mercredi 20 septembre 2023

Matin : Départ pour LESPARRÉ sur un parking, avec aire de services gratuite, pour une visite commentée en matinée de la Tour de l'Honneur (donjon médiéval)

– Repas dans le camping-car

Après-midi nous irons à BLAIGNAN mettre nos papilles en éveil aux « Noisetines du Médoc » avec une visite dégustation. La journée se terminera par un bivouac à COUQUÉQUES

Jeudi 21 septembre 2023

Journée de gala au cabaret « Le Saint Sabastien » avec repas de midi et spectacle transformiste. Soirée en bivouac au port de la Maréchale

Vendredi 22 septembre 2023

Matin : Fin de nos prestations. Nous vous souhaitons un bon retour et au plaisir de se retrouver. . . Martine et Patrick

Fiche technique :

Durée =: 17 jours

Nombre de jours sans conduite =: 6

Nuits en camping =: 7

Nuits en bivouac =: 7

Etape la plus longue := 130 kms

Etape la plus courte =: 7 kms

Total du circuit := 410 kms

Nuits sur aire de camping-car (à la charge des participants): 3



Bulletin d'adhésion 2023

Camping Car 18 Club

M. Fernand ROZIAU

1192 rue des Grands Villages

18100 SAINT AMAND MONTROND

Tél : 02 48 96 49 45 / Port : 06 75 54 31 05

Site : <http://www.campingcar18club.fr>

Site : <https://www.ffaccc.jnfo>

N° : Adhérent =

Monsieur: Nom : Prénom :

Né(e)..... A.....

Madame: Nom : Prénom :

Né(e)..... A.....

Adresse :

Adresse E- Mail :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON (1) Année(s) :

Marque du CC : Immatriculation du CC : Remorque :

Je certifie qu'aux rubriques ; « J – J1 » figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer figurent les mentions : « M1 et VASP »

J'adhère à l'association (CC 18C), affiliée à la FFACCC

« FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS »

Cotisation à la FFACCC + Adhésion au Club	56.00 €
Cotisation à la Protection juridique Obligatoire contrat groupe	9.00 €
Adhésion en cours d'année TOTAL à régler	65.00 €

Par chèque à l'ordre de « Camping Car 18 Club » L'adresse au Club figure en haut.

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite adressée au secrétariat de notre club et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Date : / / / Signature Obligatoire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques. En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles. Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : fernandroziau@orange.fr



Bulletin d'adhésion à 2 clubs 2023

C C 18 C

M. Fernand ROZIAU
1192 rue des Grands Villages
18100 SAINT AMAND MONTROND
Tél : 02 48 96 49 45 / Port : 06 75 54 31 05

Site : <http://www.campingcar18club.fr>

Site : <https://www.ffaccc.info>

Noter le club Principal =

N° : Adhérent =

Monsieur Nom : Prénom.....

Né(e)..... A.....

Madame Nom : Prénom :

Né(e)..... A.....

Adresse :

Adresse E- Mail :

N° de téléphone fixe : Mobile :

Enfant(s) de moins de 12 ans : OUI NON (1) Année(s) :

Marque du CC : Immatriculation du CC : Remorque :

Je certifie qu'aux rubriques ; « J – J1 » figurant au certificat d'immatriculation du véhicule me permettant d'adhérer figurent les mentions : « M1 et VASP »

**J'adhère en 2^{ème} club à l'association (C C 18 C), affiliée à la FFACCC
« FEDERATION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS DE CAMPING-CARS »**

Adhésion au Club...	40.00 €
----------------------------	----------------

Par chèque à l'ordre de « C C 18 C »

L'adresse du Club figure en tête.

Le contrat de protection juridique est consultable sur le site de notre club et sur celui de la FFACCC. Toutefois, il peut vous être envoyé, sur simple demande écrite adressée au secrétariat de notre club et accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour.

Date : / / - Signature Obligatoire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents Conformément à la législation relative à la protection des données personnelles (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, applicable au plus tard le 25 Mai 2018) les données recueillies seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en vue d'être traitées à des fins historiques ou statistiques.
En vertu des dispositions relatives à la protection des données, vous disposez du droit de limitation du traitement ainsi que des droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, et de portabilité de vos données personnelles.
Pour exercer l'ensemble des droits mentionnés ou pour toute question en lien avec le traitement des Données personnelles, vous pouvez contacter, par mail, votre Président de club : fernandroziau@orange.fr



Convocation de l'Assemblée Générale:

Le Conseil d'administration vous invite.

Le : 25 Juin 2023 à 9 H30

A Saint Denis de Jouhet (36)

Espérons une participation importante de vous toutes et tous à cette assemblée

.....

« L'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2023 »

- 1° - Accueil, ouverture de séance
- 2° - Rapport moral
- 3° - Approbation du Compte rendu de l'AG 2022
- 4° - Rapport financier
- 5° - Rapport des vérificateurs aux comptes
- 6° - Approbation du rapport financier
- 7° - Prévision voyages 2024
- 8° - Élection des vérificateurs aux comptes
- 9° - Élection des membres du Conseil d'Administration
- 10° - Questions diverses
- 11° - Clôture de séance

Le bureau sera élu par le nouveau Conseil d'Administration qui se réunira à cet effet à l'issue de l'AG

Le Président du CC18C

Fernand Roziau



PROCURATIONS POUR ASSEMBLEE GENERALE DE 2023

Monsieur:.....Prénom :.....

N° d'adhérent au club CC18C :..... empêché donne pouvoir à :

Monsieur :.....Prénom :.....

N° d'adhérent au club CC18C :.....

Afin de prendre en mon nom toutes les décisions concernant le club CC18C
Et de voter à ma place.

Fait à :.....Le :...../.

Signature :

La candidature est à envoyer au secrétariat avant le 5 Février 2023

Madame :.....Prénom :.....

N° d'adhérent au club CC18C :..... empêchée donne pouvoir à :

Madame :.....Prénom :.....

N° d'adhérent au club CC18C :.....

Afin de prendre en mon nom toutes les décisions concernant le club CC18C
Et de voter à ma place.

Fait à :.....Le :.....

Signature :

La candidature est à envoyer au secrétariat avant le 5 Février 2023



Château du Grand Caumont

Situés au cœur des Corbières, à Lézignan Corbières,
nous accueillons les camping-cars toute l'année sous nos pins centenaires
et vous proposons une dégustation du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et sur RV le week-end

Château du Grand Caumont

-11200 Lézignan Corbières

Tél : 04 68 27 10 82 – Port : 06 10 77 72 58

Mail : chateau.grand.caumont@wanadoo.fr

Site : www.grandcaumont.com



A G au Château du Grand Caumont 11200 Lézignan Corbières



Photos : La Mottebeuvron, Pays Cathare, Ile d'Oléron, La Roumanie , St Valentin en Vendée...



Photos : L'île d'Oléron

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans ladite brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquiescer les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

La FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multirisque Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent.

Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquiescer de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

En cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage.

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situations particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Les voyages et sorties proposées par les Clubs de la FFACCC peuvent être achetés chez les voyagistes professionnels ou auprès d'organismes privés ou publics mais sont dans la plupart des cas élaborés directement et bénévolement par les adhérents organisateurs qui œuvrent pour une majorité. Il appartient à chaque participant de juger de l'opportunité de prendre part ou non aux activités proposées dans une sortie à laquelle il se serait inscrit. Les participants ne peuvent exiger de la FFACCC, des Clubs et/ou des organisateurs qu'il soit tenu compte de toutes leurs particularités telles que handicap, régime, présence d'enfants, présence d'animaux de compagnie, intérêt pour une activité, obligation annexe, etc. Pour tout ou partie des activités auxquelles ils n'auraient pas pu ou voulu prendre part, ou bien prestations dont ils n'auraient pu bénéficier, du fait de ces particularités, les participants ne peuvent prétendre à dédommagement ou ristourne qui reste à la discrétion du Club et/ou de l'organisateur et doit demeurer exceptionnel. La décision du Club et/ou de l'organisateur est sans appel.

Durant une sortie, la responsabilité de la FFACCC, des Clubs, de leurs Présidents et des organisateurs ne peut en aucune manière se substituer à celle personnelle des participants ou relevant du cadre de l'autorité parentale ou bien de la garde juridique d'un animal ou d'une chose, découlant des articles 1382 - 1384 et 1385 du Code Civil. Cependant, l'organisateur étant garant du bon déroulement de la sortie, il ne pourra ignorer les incivilités, les désagréments, les gênes etc. subies par un ou plusieurs participants. C'est pourquoi, en cas de manquement à ces préceptes, notamment du fait d'un participant vis-à-vis d'un autre, l'organisateur pourra être amené à prononcer à l'encontre de l'impétrant un avertissement, ou bien selon la gravité des faits ou en cas de récidive l'organisateur pourra aller jusqu'à lui signifier son exclusion. La décision de l'organisateur sera sans appel. En cas d'exclusion, les autres participants du même équipage auront la possibilité d'interrompre la sortie pour eux-mêmes. Cette sortie ainsi interrompue ne sera pas susceptible de donner lieu à ristourne ou remboursement, ni pour le participant exclu, ni pour les autres membres de l'équipage dont il fait partie.

Mise à Jour le 23/09/2019



CHAMPAGNE

*Félix
des Lys*

À CHAMPVOISY



CHAMPAGNE

Félix des Lys

4 Rue Principale
LA CHAPELLE HURLAY - 51700 CHAMPVOISY

03 26 58 90 21 - 06 18 56 31 51

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.



Dominique et Félix vous invitent...

Aire de services Privée, vidange : Eau Usée & Eau Noire - Nr empl: 20 (sécurisé).

Adresse : 4 Rue Principale - La Chapelle Hurlay - 51700 Champvoisy

GPS: N : 49.12167 - E : 3.63328

D 506 Aller à la Chapelle Hurlay (1, 5 km) dans le bourg

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Lien: www.champagnefelixdeslys.com **Mail**: felix.julio@orange.fr

« Dégustation gratuite » de champagne.

Et aussi si vous le désirez , « Repas sur réservation »...

Partenaire et sponsor du Camping Car 18 Club Partenaire de : Fédération Française des Association de Camping Car Club & France Passion.